

négociation de la paix et **DEMANDE** à Israël de s'abstenir de toutes actions susceptibles de compromettre le processus de paix ;

5. **EXHORTE** l'Assemblée Générale des Nations Unies et la Communauté Internationale à garantir le strict respect par Israël des résolutions des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique stipulant l'utilisation de ses installations nucléaires à des fins pacifiques, et contraindre Israël à soumettre ses installations nucléaires au contrôle international et **ATTIRE** l'attention du Conseil de Sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les risques d'irradiation à partir du réacteur de Daymouna en l'absence de tout contrôle international ;
6. **REAFFIRME** son soutien à la proposition de S.E. le Président Mohamed Hosni Mubarak visant à proclamer le Moyen-Orient région exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive ;
7. **EXHORTE** tous les pays de la région qui n'ont pas encore adhéré au Traité de non prolifération des armes nucléaires à s'abstenir de fabriquer, de tester ou de détenir des armes nucléaires ; à adhérer au Traité et à placer leurs installations nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

CM/Dec. 415 (LXVIII): Rapport du Secrétaire général sur la situation en Sierra Leone – Doc. CM/2062 (LXVIII)d

Le Conseil,

1. **PREND NOTE** du rapport du Secrétaire Général sur la situation en Sierra Leone;
2. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** ; la réinstallation au pouvoir du Président Ahmed Tejan Kabban en Sierra Leone, suite à l'éviction réussie par l'ECOMOG du régime militaire illégal ;
3. **LANCE UN APPEL** à tous les Etats membres de l'OUA et à la Communauté internationale pour qu'ils accordent une assistance humanitaire au peuple sierra léonais;
4. **LANCE EGALEMENT UN APPEL** à tous les Etats membres de l'OUA et à la communauté internationale pour qu'ils fournissent au

gouvernement Sierra léonais toute l'assistance possible dans ses efforts visant à réhabiliter et à reconstruire le pays ;

5. **DEMANDE INSTAMMENT** aux Nations Unies et à la Communauté internationale d'apporter une assistance à l'ECOMOG afin de répondre à ses besoins en moyens logistiques et techniques en vue de permettre son déploiement dans tout le pays ;
6. **DEMANDE EN OUTRE** aux Nations Unies et à la Communauté internationale de soutenir les efforts que déploient le gouvernement du Sierra Leone et l'ECOMOG en faveur du processus du désarmement et de démobilisation, et de l'instauration de la sécurité dans le pays et **LANCE UN APPEL** aux Etats membres de l'ECOMOG et aux membres de la Communauté internationale qui ont promis d'envoyer des troupes et du matériel de renouveler cet engagement ;
7. **DENONCE ET CONDAMNE** les atrocités commises par les forces du régime militaire déchu et par le RUF et leur **LANCE UN APPEL** pour qu'ils cessent ces activités afin que le processus de réintégration nationale puisse se poursuivre ;
8. **ENCOURAGE** la poursuite du processus de réconciliation nationale entre les différents secteurs de la société.

CM/Dec.416 (LXVIII): Suppression des mesures économiques injustes et unilatérales contre la Jamahiriya Arabe Libyenne – Doc. CM/2070(LXVIII)

Le Conseil :

1. **PREND NOTE** du rapport du Secrétaire Général ;
2. **EXPRIME** sa préoccupation face aux mesures économiques injustes qui n'ont que trop duré dont les effets sont ressentis au-delà de la région à laquelle appartient le pays concerné, en violation du Droit International, compromettant ainsi les intérêts d'autres pays, et particulièrement des pays en développement. Ces mesures sont également à l'origine des maux économiques et sociaux qui retombent sur les pays et les peuples voisins ;
3. **INSISTE** particulièrement sur la nécessité de mettre immédiatement fin à ces mesures afin de réaliser les buts et objectifs de l'OUA et de